

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

- **Gestion des Unités interdisciplinaires**

L'interdisciplinarité ne se limite pas au CNRS aux actions de la Mission pour l'interdisciplinarité. Elle est au cœur d'un certain nombre d'UMR dont les thèmes de recherche se rattachent scientifiquement à plusieurs instituts du CNRS.

Les règles administratives internes au CNRS font que les UMR ne peuvent pas appartenir à plus d'un institut. Ceci a des conséquences tant du point de vue de leur soutien que de leur vie scientifique au quotidien et constitue un frein à l'interdisciplinarité. Le CS déplore que le CNRS apparaisse ainsi comme dix instituts distincts, alors que souvent les partenaires universitaires soutiennent parallèlement les croisements disciplinaires entre et au sein des UMR.

Cette contradiction nuit à l'action du CNRS et à son image dans le milieu scientifique. Le CS recommande que le CNRS élabore avec ses partenaires des modalités de soutien des UMR concernées permettant l'intégration de cette dimension transversale par les différents instituts.

Bruno Chaudret
Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 22 janvier 2013

Recommandation votée à l'unanimité des suffrages exprimés